

Combat Laïque 76

Bulletin du **C**omité de **R**éflexion **E**t d'**A**ction **L**aïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



N°61 Juin 2016

J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent - Charb -

LE 49.3 AU SERVICE DU DOGME LIBÉRAL CONTRE LE PEUPLE

Le Président Hollande l'a dit en 2006 : « Le 49.3 est une brutalité, un déni de démocratie ».

p.15



POLOGNE :

Les femmes premières victimes des régressions démocratiques

p.13

NORMANDIE :

«Le matériel performant dont vous bénéficiez ne tombe pas du ciel».

p.7

Agenda

Retrouvez toutes les dates sur le site www.creal76.fr

Édito

Rendre populaire la laïcité

Ainsi, apprend-on dans un long article paru dans Le Monde¹, la gauche s'étriperait au sujet de la laïcité. Une fracture se creuserait entre « les ultra-laïcards, universalistes, républicains » et « les islamo-gauchistes, différentialistes, démocrates »².

Le feu couvait sous la braise mais, à en croire le quotidien vespéral, les attentats meurtriers de janvier 2015 à « Charlie Hebdo » ont révélé des oppositions irréversibles entre une gauche nationaliste aspirée par l'extrême droite et une gauche anticoloniale inspirée par l'extrême gauche. Chaque camp ayant ses champions patentés (chroniqueurs, éditorialistes, sociologues, universitaires) autant d'« experts » s'exprimant dans les médias gourmands de ces controverses.

Voilà donc que la gauche politique naviguant sur un champ de ruines entend, à l'approche de l'échéance 2017, sombrer corps et bien en emportant la laïcité dans son naufrage ; alors que la droite fait déjà savoir qu'il ne lui répugnerait pas de récupérer ce qu'il en restera pour la reformater façon Déroulède !

Pendant ce temps, d'innombrables associations de défense et de promotion de la laïcité s'efforcent de populariser un principe politique bafoué chaque jour sans qu'aucun des tenants de ces camps irréconciliables n'y trouve à redire, ne serait-ce qu'à propos du honteux financement de l'enseignement confessionnel par des deniers publics. Pas même pour soutenir les appels à la résistance laïque qui se développent en Algérie, en Kabylie, en Pologne, en Turquie...

C'est là le paradoxe. Parce que les associations laïques sont dans l'incapacité de se fédérer dans un mouvement populaire exprimant une réelle vitalité du principe politique de laïcité, elles se condamnent à être exclues du débat public ; laissant des polémiques mortifères harasser la laïcité bien mise à mal autant par les rodomontades stériles des uns que par les flagorneries vaines des autres.

Entre injonction et accommodation, il est étrange que ces détenteurs de la « vérité laïque » ne proposent pas de solution pour savoir quelle serait l'action à mener pour rendre la laïcité populaire. Nombre de municipalités ont choisi cette option et, loin des polémiques existentielles, cherchent à mettre en place des dispositifs d'éducation populaire éloignés de toute forme d'adaptation à un morcellement communautaire de la population que d'autres ont cru bon de privilégier en pensant maintenir ainsi un semblant de tranquillité.

Ce sera un travail de longue haleine tant le tissu social s'est délité enfermant chacun dans des schémas de repli. Pourtant l'action des associations laïques a fait ses preuves mais le désengagement financier des collectivités - elles-mêmes réduites à la disette - conduit à sa détérioration. Ne restera plus alors qu'à maintenir les forces de l'ordre dans un état d'urgence permanent ! □

Le 28 mai 2016
Jean-Michel Sahut
Président du CRÉAL-76

1. Édition datée du samedi 7 mai 2016
2. Tous ces qualificatifs sont extraits de l'article du *Monde*.

SOMMAIRE du n° 61 – Juin 2016

Édito : Rendre populaire la laïcité	2	Les Mauges, un territoire perdu de la République laïque ?	11
		Clientélisme	
Du bikini au burkini... ça indigné qui et pourquoi ?	3	France concordataire : Appel aux organisations et personnalités laïques	12
		« La laïcité dans la Cité » (Lala.C).	
Daech : À quoi les gouvernements européens jouent-ils ?	4	POLOGNE : Les femmes premières victimes des régressions démocratiques	13
		Mots-croisés	
	5	Il y a deux cents ans, une femme était couronnée par l'Académie des sciences.	14
		C'est la laïcité qui leur manque !	
	6	Le divorce « par consentement mutuel » sans juge	15
		La laïcité est-elle pacifiste ?	
		Laïcité vaticane	
	7	COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Le 49.3 au service du dogme libéral contre le peuple	
		Normandie : promotion de l'apprentissage	
		Pénitents retoqués, député inspiré	16
	8	Féminisme et débauche	
		Bénédictin pin-pon	
		Racisme, intolérance, discriminations	17
	9	Viol : les mythes ont la vie dure	
BANGLADESH : Les attaques contre les athées, laïques, homosexuels et minorités s'accroissent		Viol : les mythes ont la vie dure (suite)	18
		Le planing familial à 60 ans !	
	10	L'émancipation des femmes n'est pas un enjeu identitaire	19
ALLEMAGNE : Une pétition contre le délit de blasphème			
BAMAKO : Attaque terroriste ou punition divine ?			
TURQUIE : Manifestation pro-laïcité devant le Parlement			
KABYLIE : La laïcité : un principe politique revendiqué		L'extinction des dinosaures n'est pas ce qu'on croit !	20

Dominique

La chronique du mécréant

DELAHAYE

Du bikini au burkini... ça indigné qui et pourquoi ?

É.Badinter a appelé au boycott des marques fabriquant des vêtements inspirés par la mode islamique. Principal argument qu'on peut difficilement réfuter : beaucoup de jeunes femmes en cédant à cette « mode », ne le feront pas sur des critères esthétiques, mais sur la base de pressions familiales ou communautaires. Certes.

É.Badinter s'indigne du comportement de ces marques. Comme si elles étaient les premières à faire du corps des femmes, de leur représentation, des codes qui la régissent, leur fonds de commerce. Comme si d'autres avant elles n'avaient pas usé et abusé des pires clichés

sexistes pour faire la promotion de leurs produits. Campagnes prises en charge, entre autres, par Publicis le géant mondial de la publicité dont la même É.Badinter est présidente du conseil de surveillance et principale actionnaire. Sur ces contradictions, comme sur le fait que son agence a pris en main une partie de la communication extérieure de... l'Arabie saoudite, la philosophe est beaucoup moins diserte. Les affaires ont des raisons que le cœur - même laïque - n'a pas, à moins que ce ne soit l'inverse.

Pourtant poser cette question aujourd'hui est légitime. La volonté religieuse d'envahir le quotidien s'affirme. Des coiffures au maillot de bain, en passant par les vêtements, bijoux, tatouages. Des signaux communautaires, un peu partout.

Ce qui peine, qui agace autant le dire, c'est que la première chose que ces hommes ou ces femmes veulent que les autres sachent d'eux, c'est qu'ils sont chrétiens, musulmans, juifs, sikhs, (rayer la/les mentions inutiles). Avant de savoir qu'ils s'appellent Marcel ou Kahdija, qu'ils aiment le rap ou le chant des oiseaux, la bonne cuisine ou la justice sociale, le jogging ou la bière, la douceur des sous-bois ou la chaleur du bitume. C'est une manière insupportable, avant tout autre approche, avant même de dire bonjour, d'imposer aux autres une certitude, dans un domaine où faut-il le rappeler, la seule certitude collective possible est celle que veulent imposer les fanatiques.

Il y a forcément un aspect agressif, comme une écharpe de supporter à l'entrée d'un stade. Avant d'aimer le foot, on est pour un club et ça finit toujours mal. Deux types peuvent se taper dessus pour une question de couleur de maillot, alors que s'ils s'étaient connus en slip de bain à la plage, ils seraient devenus copains comme cochons.

Et ils auraient parlé de foot, après, se seraient sûrement chambrés sur leurs clubs favoris, en se tapant, amicalement, sur l'épaule. Et puis il y a des symboles. Si le bikini a accompagné une certaine libération de la femme, il semble bien que le burkini lui est plutôt synonyme d'enfermement et de retour en arrière certain.

*« Tous les essais que tu peux faire
Sont inutiles et perdus.*

Prends un culte ; choisis ; préfère ;

Tes vœux ne sont pas entendus ;

Jamais le mystère ne s'ouvre ;

La tranquille immensité couvre

Celui qui devant Dieu s'enfuit

Et celui qui vers Dieu s'élançe

D'une égalité de silence

Et d'une égalité de nuit. »

V.Hugo

Alors ? Interdire ? Interdire quoi ? Quand il s'agit d'adultes majeurs, dans l'espace public ?

J'ai toujours une méfiance par rapport aux interdictions quand il s'agit de convictions philosophiques ou religieuses. Le constat de l'inefficacité aussi. Les Romains en pourchassant les premiers chrétiens, en crucifiant Jésus, leur ont offert du même coup leur logo pour des siècles et des siècles et leur ont filé un sacré coup de main pour le développement de la firme à l'international. Une méfiance aussi, parce qu'aujourd'hui, pour beaucoup de ces « défenseurs de la laïcité » et champions de la prohibition, seul l'islam est dans le viseur.

J'ai vu récemment à Strasbourg, des kippas posées sur les têtes d'un groupe de mêmes jouant, entre eux, dans un jardin public ; des gosses qui n'ont pas encore les moyens de savoir qui ils sont, en quoi ils croient. Sont-elles moins choquantes qu'un foulard ?

Alors, débattre, c'est la seule solution. Sans faiblesse mais sans stigmatisation. Essayer de convaincre, inlassablement que les religions constituées, toutes les religions, leurs dogmes, leur volonté de régir nos vies, sont les adversaires résolues de nos libertés et de la paix. □

« Si Jésus avait été tué il y a vingt ans, les écoliers catholiques porteraient une petite chaise électrique autour du cou à la place de la croix. »

Lenny BRUCE (1925-1966)

Daech : À quoi les gouvernements européens jouent-ils ?

Des entreprises européennes vendent des armes à l'Arabie saoudite, nos gouvernements donnent de l'argent à la Turquie. L'Union européenne prétend s'employer à combattre le terrorisme islamique et en particulier Daech. Tout cela est-il compatible ?

Des armes pour l'Arabie saoudite.

Notre gouvernement se vante benoîtement d'œuvrer pour notre industrie lorsque, suite au voyage d'un ministre, l'Arabie saoudite achète 80 patrouilleurs rapides à la France. Certes, ce n'est pas avec ces armes-là que les autorités saoudiennes lapident, fouettent ou décapitent opposants et mécréants mais demandons-nous néanmoins s'il est judicieux de les fournir, si un gouvernement censément laïque et soucieux des droits de l'Homme peut légitimement le permettre. On apprend que l'Arabie saoudite est actuellement le deuxième importateur d'armes de par le monde, juste derrière l'Inde, que les USA ont effectué la vente d'armes la plus lucrative de leur histoire en leur en vendant pour 60 milliards de dollars en une seule fois en 2010. La Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne pourvoient l'Arabie saoudite en armes. L'Arabie saoudite

Il y a tant de victimes civiles au Yémen que le parlement européen demande un embargo sur la vente des armes à l'Arabie saoudite. Il ne s'agit que d'un vœu.... C'est le moment que choisit François Hollande pour remettre discrètement le 4 mars la Légion d'honneur au prince héritier Mohammed Ben Nayef alors qu'Amnesty international qui a comptabilisé 153 exécutions en 2015 en dénombrait déjà 70 début mars.

Mi-mars, le responsable des droits humains à l'ONU a accusé la coalition menée par l'Arabie saoudite de faire au Yémen plus de victimes civiles que tous les autres belligérants réunis. L'Arabie saoudite paraît avoir pour but de contrer l'influence chiite dans la région et en particulier celle de l'Iran qui soutient Bachar el Assad.

De l'argent pour la Turquie.

À la Turquie, nous, Européens, promettons de l'argent et elle en réclame davantage. Elle aussi fait partie de la coalition contre Daech. Néanmoins, ce sont les Kurdes qui, sur le terrain, combattent efficacement Daech. En août, ils ont repris Kobané à Daech et il restait à reprendre Jerablus situé sur la frontière turco-syrienne, ce qui aurait permis de couper Daech de la Turquie. Erdogan a déclaré que si les Kurdes attaquaient, lui-même interviendrait, ce qui fait que Jerablus est toujours aux mains de Daech. Ceci est essentiel car c'est ainsi que Daech écoule du pétrole, des œuvres d'art assez maniables pour ne pas être détruites mais volées et vendues. Cela permet

également de rançonner les réfugiés qui passent la frontière turque. Certains pensent même que la Turquie est un allié objectif de Daech car une fermeture hermétique de la frontière empêcherait le recrutement d'hommes et d'armes ainsi que la vente du pétrole et des œuvres d'art.

L'ONU demande une enquête sur des coups de feu tirés apparemment sur des civils désarmés de la ville principalement kurde de Cizre. Des inquiétudes sont apparues au sujet de celui qui a filmé la scène. A-t-il été arrêté ? La Turquie a bombardé la base aérienne Ménagh prise aux islamistes par des Kurdes. Il est aussi

à remarquer que les attentats d'octobre en Turquie, attribués à Daech, ont surtout tué des militants civils associés à un parti kurde et que, d'après des témoins, la police a entravé les secours et même lancé des gaz lacrymogènes sur les survivants. On peut lire également qu'il existe des raisons de penser qu'Erdogan soutient le front Al-Nosra, branche syrienne d'Al-Qaïda

Et les réfugiés ?

Les états européens pourraient satisfaire à leurs engagements internationaux et accueillir les réfugiés, ce qui interromprait en outre le trafic aussi lucratif que répugnant des migrants par des passeurs contre lesquels on prétend lutter. Les réfugiés n'embarqueraient pas sur des rafiots impropres à la traversée s'ils pouvaient faire autrement. Renvoyer des migrants en Turquie alors même qu'Amnesty International l'accuse d'obliger nombre de Syriens à retourner en Syrie est indigne d'autant que la Turquie refuse de respecter la Convention des Droits de l'Homme de Genève. La lutte doit être aussi menée pour défendre les femmes des attaques concertées les visant sans craindre l'accusation de racisme. Un accueil bien organisé pourrait comporter comme cela se fait déjà en Finlande des cours non seulement de langue mais aussi d'instruction civique insistant entre autres sur le fait que les femmes ont autant de droits que les hommes. Ces cours ont été instaurés suite à des viols (qui, contrairement à ceux de Cologne, ont été sanctionnés). Une heureuse conséquence, peut-être inattendue, est que des femmes immigrées ont ainsi, en Finlande, cherché à faire valoir les droits qu'elles se découvraient.

L'addiction au pétrole saoudien et le rejet haineux des réfugiés constituent-ils donc la politique européenne ? L'Europe pourra-t-elle se remettre d'avoir signé un traité aussi abject que celui grâce auquel elle renvoie des migrants en Turquie ? L'Allemagne accepte même, à la demande d'Erdogan, qu'un comédien s'étant moqué de lui soit poursuivi ! □

Sources: Courrier international n°1310, Monde diplomatique de décembre 2015, BBC des 1er, 14 et 22 février; 3, 18 et 20 mars; 1er et 15 avril;



fait officiellement partie de la coalition contre Daech, mais est-ce effectif ? Pour 15 avions de combats envoyés en Irak, 100 interviennent au Yémen. En Syrie, elle est soupçonnée de soutenir des groupes liés à des djihadistes. La BBC a acquis la conviction que l'Arabie saoudite s'est alliée à Al-Qaïda au Yémen pour combattre les Houthis car ces derniers sont étiquetés chiites. Dès 2010 - l'année où ils ont justement effectué la vente record d'armes aux Saoudiens ! -, les USA semblent s'être inquiétés de ce que l'Arabie saoudite soit le plus gros contributeur financier des groupes terroristes sunnites.

MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	T	A	R	T	U	F	E	R	I	E
2	A	G	E	E		A	X	E	N	T
3	N	I	C	K	E	L	A	S	S	E
4	T	S	U		R	A	M	P	E	
5	R			S	E		E	E	R	I
6	I	N	D	E	C	E	N	C	E	S
7	Q	U	I	E	T	I	S	T	E	S
8	U	E		S	I	G		E		U
9	E	R	E		L	E	O	N	I	E
10	S	A	N	B	E	N	I	T	O	S

grille n° 43

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

grille n° 44

C'est la laïcité qui leur manque !

De nombreux Indiens se sont installés en Grande-Bretagne depuis 1947 et les Intouchables – les membres de la plus basse caste – pensaient en arrivant laisser leur indignité héréditaire derrière eux. On apprend en lisant *Le Monde diplomatique* de mars 2016 que la discrimination persiste parmi les Indiens de Grande-Bretagne. Certains pensent qu'elle a été favorisée par la promotion de la diversité et l'encouragement des autorités à reproduire la culture d'origine chez les immigrés. Des élus locaux peuvent aussi y participer en finançant des temples et en le faisant différemment suivant la caste de leurs fidèles. Des micmacs politiques ont écarté d'une loi de 2010 les castes des motifs de discrimination que l'on peut sanctionner. Une spécialiste de la question se demande d'ailleurs si la justice britannique saurait distinguer les actes discriminatoires envers les Intouchables de conflits qui leur seraient totalement étrangers. Elle pense même qu'une telle loi pourrait renforcer la conscience de caste pour ceux chez qui elle disparaît.

Ne serait-ce pas mieux de n'avoir qu'un type de citoyens ?

HORIZONTALEMENT

- Elles réconfortaient les morts, paraît-il.
- Tête d'un peloton ; opposés ; au milieu de l'arrière du bâtiment.
- Était-ce la faculté de Victor Hugo quand il faisait tourner les guéridons ?
- Comme les éditions de qualité.
- Ah la vache ! ; pour le Sud ; parfois là.
- En famille avec les groseilles... de mer.
- Conduis ; parfois entre fromage et dessert.
- Elles ont des fleurs qui ne sentent pas bon ; innombrables dans la passoire.
- 3 des 4 ; pas joli-joli !
- Elles sont douces et lisses.

VERTICALEMENT

- Il plancha sur le Code civil.
- C'est quand même du passé ; patina.
- Urgence catholique.
- Pieuses représentations.
- Fi ! ; quidam ; sorte de dans.
- Use du trébuchet.
- Gueules cassées pour le coup !
- Lions ; détiennent.
- N'a plus ! ; se casse.
- Trop subtiles pour être crues.

La laïcité est-elle pacifiste?

Ici ou là, la laïcité est parfois considérée comme une religion. Pour la défendre, on pourrait alors imaginer une armée de laïques se constituant contre les croyants, les massacrant, les torturant jusqu'au reniement de leur foi... Or, rien de tout cela dans l'Histoire de l'humanité ! Car, sans militer pour le pacifisme, la laïcité est pacificatrice.

Alors que l'année 2016 commémore la bataille de Verdun (21 février-19 décembre 1916, 700 000 morts), n'est-il pas temps de faire justice à un texte qui valut reproches et tracasseries à son auteur. A cause de son titre, « le Drapeau », ce poème pourrait passer pour un éloge du patriotisme. Or, il en est l'exact opposé. Écrit en mars 1924 par **Jean Zay**, alors âgé de 19 ans, et non destiné à la publication, il l'a pourtant été huit ans plus tard dans un journal conservateur dans le but de discréditer le jeune candidat à la députation. Celui-ci se défendit en qualifiant de « pastiche » cette œuvre de jeunesse pacifiste. Elle ferait pourtant un bel hymne antimilitariste !

Le Drapeau

Ils sont quinze cent mille qui sont morts
pour cette saloperie-là.
Quinze cent mille dans mon pays, Quinze
millions dans tous les pays.
Quinze cent mille morts, mon Dieu !
Quinze cent mille hommes morts pour
cette saloperie tricolore...
Quinze cent mille dont chacun avait une
mère, une maîtresse,
Des enfants, une maison, une vie un es-
poir, un cœur...
Qu'est ce que c'est que cette loque pour
laquelle ils sont morts ?
Quinze cent mille morts, mon Dieu !
Quinze cent mille morts pour cette salope-
rie.
Quinze cent mille éventrés, déchiquetés,
Anéantis dans le fumier d'un champ de
bataille,
Quinze cent mille qui n'entendront plus

JAMAIS,
Que leurs amours ne reverront plus JAMAIS.
Quinze cent mille pourris dans quelques
cimetières
Sans planches et sans prières...
Est-ce que vous ne voyez pas comme ils
étaient beaux, résolus, heureux
De vivre, comme leurs regards brillaient,
comme leurs femmes les aimaient ?
Ils ne sont plus que des pourritures...
Pour cette immonde petite guenille !
Terrible morceau de drap coulé à ta
hampe, je te hais féroce-ment,
Oui, je te hais dans l'âme, je te hais pour
toutes les misères que tu représentes
Pour le sang frais, le sang humain aux
odeurs âpres qui gicle sous tes plis
Je te hais au nom des squelettes... Ils
étaient Quinze cent mille
Je te hais pour tous ceux qui te saluent,

Je te hais à cause des peigne-culs, des
couillons, des putains,
Qui traînent dans la boue leur chapeau
devant ton ombre,
Je hais en toi toute la vieille oppression
séculaire, le dieu bestial,
Le défi aux hommes que nous ne savons
pas être.
Je hais tes sales couleurs, le rouge de leur
sang, le sang bleu que tu voles au ciel,
Le blanc livide de tes remords. Laisse-moi,
ignoble symbole, pleurer tout seul, pleurer
à grand coup
Les quinze cent mille jeunes hommes qui
sont morts.
Et n'oublie pas, malgré tes généraux, ton
fer doré et tes victoires,
Que tu es pour moi de la race vile des
torche-culs.

Laïcité vaticane

Dans un entretien au journal La Croix du 9 mai, le pape a apporté quelques précisions sur sa conception de la laïcité. Précisément interrogé sur cette question « Quelle est selon vous, une bonne laïcité ? », la liste des adjectifs a été enrichie opposant une « laïcité vraie » et une « laïcité exagérée ».

En bon jésuite, pour faire la part du feu, le pape François a d'abord concédé qu'un « État doit être laïque. Les États confessionnels finissent mal ». Cela semble pour le Vatican une découverte dont les laïques se réjouissent avec inquiétude quand on en voit l'interprétation qui en est faite aujourd'hui en Pologne ! Mais il poursuit : « Je crois qu'une laïcité accompagnée d'une solide loi garantissant la liberté religieuse offre un cadre

pour aller de l'avant. » en ignorant la loi de 1905 qui d'un même élan proclame la séparation des Églises et de l'État et la totale liberté de culte. Le pape trouverait-il cette loi insuffisante ? Allant jusqu'à prétendre qu'une musulmane serait interdite de voile : « La petite critique que j'adresserais à la France à cet égard est d'exagérer la laïcité. »

Cette propension serait d'après lui une séquelle de « l'héritage des Lumières » qui empêche la France « de faire un pas en avant [...] pour accepter que l'ouverture à la transcendance soit un droit pour tous. »

Ainsi après avoir admis la nocivité des États cléricaux, le pape s'accorde de pouvoir redéfinir une laïcité vaticane permettant par exemple à un fonctionnaire de pouvoir bénéficier d'une clause de conscience face à l'application de la

loi, en particulier concernant l'IVG, la fin de vie et le mariage entre personnes de même sexe.

Ne manquant pas de rappeler que « Dans les années 1950, on disait aussi "France, pays de mission" », il conteste « cette laïcité exagérée, l'héritage de la Révolution française » tout en se consolant en observant que la France a produit « tant de grands saints ».

Ne doutons pas que ces paroles si bien accueillies par les commentateurs ne servent bientôt à accompagner le glissement de la laïcité de la stricte séparation à une laïcité champ ouvert au dialogue interreligieux. D'ailleurs le Pape François nous apprend dans cet entretien qu'il a « reçu il y a peu une lettre d'invitation du président François Hollande. » □

Normandie : promotion de l'apprentissage

« Le matériel performant dont vous bénéficiez ne tombe pas du ciel ». C'est la phrase¹ pas très catholique prononcée par Alain Lefebvre, chef d'établissement du lycée Jean XXIII d'Yvetot pour se réjouir de la récolte de 37 000 euros de taxe d'apprentissage. Nous avons déjà pointé la très inégale répartition de cette taxe² - qui est un impôt donc de l'argent public - en faveur des établissements professionnels essentiellement patronaux liés à une entreprise ou à une branche ou à une chambre commerciale ou industrielle. Mais les établissements confessionnels avec des sections professionnelles sont aussi sur les rangs pour la manne publique. Pour les gouvernements successifs, l'ancienne Haute-Normandie comme la nouvelle Normandie, il faut promouvoir l'apprentissage, l'enseignement par alternance où les structures privées dominent. C'est aussi le credo de David Margueritte (Les Républicains) en charge de la formation et de l'apprentissage au Conseil régional³. Même si le nombre d'apprentis a baissé de 9,5 % ces 4 dernières années, la Région a pour objectif d'augmenter le nombre actuel d'apprentis (22 300) de 50% d'ici 2021. En Normandie comme au niveau national, la baisse globale du nombre d'apprentis est contrastée : baisse forte avant le bac

mais hausse en post bac. Ce type de formation est largement dépendant du patronat et des branches professionnelles pour l'ouverture (ou la fermeture) des formations, leur contenu, les structures, les financements. Le privé patronal ou confessionnel dispose de véritables monopoles sur certaines formations (logistique, aide à la personne...) Ce sont les patrons qui sélectionnent les apprentis qui seront sous contrat d'apprentissage... La réussite par l'apprentissage tant vantée est plus que sujette à caution. Un rapport établi par la région Haute-Normandie en 2005 sur les conditions de travail des apprentis montre des conditions de travail dégradées. Ce rapport déjà ancien n'a été suivi d'aucun effet. Le développement voulu de l'apprentissage - le gouvernement fixe un objectif de 500 000 en 2017 contre 424 300 en 2013-2014 - ne représente-t-il pas une privatisation de la formation professionnelle au détriment des lycées professionnels publics ?

¹ Paris-Normandie du 02.05.2016

² Voir Combat Laïque N° 60 page 17

³ Tendances Ouest du 10.03.2016, encart promotionnel sur la formation

Pénitents retoqués, député inspiré

Un citoyen de Saorge (Alpes-Maritime), soutenu par la Libre Pensée et la Ligue des droits de l'Homme, a obtenu du tribunal administratif de Nice l'annulation de la délibération du 10 février 2014 du Conseil général.

L'archiconfrérie des pénitents blancs de la Sainte-Croix et du Gonfaron de Saorge, créée en 2009, avait obtenu une subvention de 2000 euros pour ses pieuses actions... culturelles.

Comment le Tribunal administratif en est-il venu à penser que cette association placée sous la protection de saint Jacques le Majeur et de sainte Lucie, qui organise des processions en l'honneur de la Sainte-Croix et participe aux défilés célébrant sainte Anne et un gisant, portait un message culturel ?

Eric Ciotti président de l'exécutif de cette collectivité rappelée à ses devoirs de respect de la laïcité se le demande encore. Pour conjurer cette mauvaise fortune, le bouillant député député des Alpes-Maritimes a déposé une proposition¹ de loi visant « à inscrire dans notre Constitution les racines chrétiennes de la France, afin que le principe de laïcité, pilier de notre Répu-

blique, ne soit plus opposé à la défense de l'héritage de 2000 ans d'influence chrétienne sur notre pays et son histoire».

Eric Ciotti invente la laïcité chrétienne...

¹ Enregistrée le 6 mai 2016, la proposition de loi déposée par Eric Ciotti et quelques comparses propose de modifier l'article premier et l'alinéa 4 du 2^{ème} de la Constitution en procédant comme suit :

Article 1er

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Modification : Au début de la troisième phrase du premier alinéa de l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958, le mot : « Elle » est remplacé par les mots : « De tradition chrétienne, elle ».

Alinéa 4 de l'article 2

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Modification :

La devise est complétée par le mot : « Laïcité ».

www.creal76.fr

Comité de Réflexion et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr

ADHÉSION - RENOUVELLEMENT

NOM Prénom : _____

Adresse : _____

☎ fixe : _____ ☎ portable : _____

Adresse électronique : _____

Choix de réception du bulletin courrier postal et site courrier postal site

à adresser à Francine ROUSSEL 110 ROUTE DU BAC 76480 BEVILLE-SUR-SEINE

accompagné d'un chèque de 20€ (cotisation annuelle) à l'ordre de CRÉAL-76

(Le bulletin de liaison « Combat Laïque-76 » est servi gratuitement aux adhérents)

Racisme, intolérance, discriminations

Deux récents rapports traitent du racisme, de la tolérance, de la situation des étrangers : le rapport annuel du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) remis le 2 mai et « Les droits fondamentaux des étrangers en France » rendu public le 9 mai par Jacques Toubon, Défenseur des droits.

Une réalité contradictoire

Les menaces et actes racistes visant notamment les « musulmans » sont en hausse tandis que l'étude menée depuis 1999 par le CNDH fait ressortir une progression de l'indice de tolérance de la société française. Cet indice basé sur une série de 69 questions avait baissé fortement à partir de la crise de 2008 et jusqu'en 2014. Il a remonté significativement en 2015 avec une progression de 5 points en 2016. Malgré les tentatives de l'extrême droite accompagnée des droites extrêmes, après les attentats de janvier et novembre 2015, les amalgames entre « musulmans » et terroristes ou djihadistes semblent avoir été évités. « La remontée de la tolérance sur la période 2014-2016 atteint un niveau inégalé depuis 1999 pour ce qui est de la communauté noire et revient au niveau d'avant la chute d'après 2009 pour les maghrébins et pour les juifs. Seule la tolérance envers les musulmans et les Roms reste significativement en deçà du niveau de 2009 », cote la CNDH.

Opinions plus tolérantes et actes racistes plus nombreux

Cependant les actes racistes franchissent la barre des 2000 et connaissent une hausse sans précédent : + 22,5% en 2015 selon le ministère de l'Intérieur dont les chiffres sont minorés, ne reflétant que les cas de plainte pour acte raciste (action ou menace), et ne prenant pas en compte les discriminations. Si les actes antisémites reculent de 808 en 2015 contre 851 en 2014 (mais pour une population qui ne représente que 1% du total), les faits antimusulmans ont plus que triplé, passant de 133 à 429. Autre fait inquiétant, l'échelle de la violence s'aggrave comme on l'a vu en Corse : tirs à balles réelles, jets de grenade, agressions, incendies... Cette disjonction entre agressions et actes signale probablement que sévit en France une minorité agissante de plus en plus violente. Les discours des médias, des « élites », des responsables politiques influencent l'opinion publique. Si les préjugés racistes ne se matérialisent pas *ipso facto* en actes, les discriminations que

pointe Jacques Toubon sont dévastatrices. « L'idée de traiter différemment les personnes n'ayant pas la nationalité française, de leur accorder moins de droits que les nationaux est si usuelle qu'elle laisserait croire que la question de la légitimité d'une telle distinction est dépourvue de toute utilité et de tout intérêt ». Mais que dire quand c'est une administration, une mairie, une préfecture, la police qui créent la discrimination : refus de prestations, de soins, exigence illégale de telle pièce, entrave à la scolarisation, refoulement en préfecture, contrôle au faciès... ? Quelle image dégradée se propage quand on laisse se développer des camps qui comme à Calais défient les normes internationales ? « Le respect des droits des étrangers est un marqueur essentiel du degré de défense et de protection des droits et libertés dans un pays ». Pour les laïques, le principe universel d'égalité des droits est une exigence concrète. Le combat contre le racisme et les discriminations s'affaiblirait en se divisant en luttes particulières déclinées en autant de phobies. Ce combat doit être unitaire, universel et permettre à toutes et à tous d'avoir des papiers, de voter, de circuler librement. □

Sources : Le Monde du 9 mai 2016 : Pour le Défenseur des droits, la France discrimine ses étrangers ; Mediapart du 2 mai 2016 : Malgré les attentats, le CNDH observe un sursaut de tolérance en France.

Extrémistes et identitaires en mai à Rouen

Parmi ceux susceptibles de passer à l'acte raciste, le Parti national français, groupuscule néofasciste, tient ses assises régionales normandes le 21 mai à Rouen. Il serait scandaleux que ces distillateurs de haine se voient attribuer une salle par une ville ou une collectivité. Le 28 mai défilent à Rouen, en l'honneur de Jeanne d'Arc, les identitaires de la vague normande. La police et les autorités leur auront-elles laissé manifester leur haine tranquillement ?

Source : raslfrontrouen.com

Notre site Internet : www.creal76.fr



- Sur notre site, la rubrique « Lu, vu, entendu » est composée des propositions que vous nous adressez. Envoyez-nous une information autour de la laïcité que vous souhaitez partager : utilisez le formulaire « **Lu, vu, entendu** »
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire « **Ecrivez-nous** »,
- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos amis **et inscrivez-vous (vous et vos amis) à la nouvelle newsletter !**

« L'école est le champ de bataille où se décide si la société restera ou non chrétienne. »

Léon XIII pape

BANGLADESH

Les attaques contre les athées, laïques, homosexuels et minorités s'accroissent

Nous publions un résumé - en caractères droits - et des extraits - en italique - d'un appel international du 3 mai¹ concernant les exactions de groupes islamistes radicaux dans un pays qui s'était constitué en 1971 en état laïque...

Nous, les soussignés universitaires, intellectuels, défenseurs des droits de l'homme et organisations du Bangladesh et du monde, condamnons sans équivoque les récentes déclarations des représentants du gouvernement du Bangladesh semblant blâmer écrivains, éditeurs et militants pour leur propre mort des mains d'extrémistes sanguinaires suspectés de liens avec des groupes islamistes militants. Nous exhortons le gouvernement du Bangladesh à prendre immédiatement des mesures pour protéger vigoureusement les droits de (non-)croyance et d'expression, tant en paroles qu'en actes. Depuis Février 2015, nombres d'attaques meurtrières contre des athées, humanistes et écrivains laïques, des blogueurs et des éditeurs au Bangladesh ont été commises, à chaque fois par des militants armés de machettes. [...]

Ces assassinats ont fait au moins 16 victimes et de nombreux blessés, le rythme des agressions s'accroît avec 5 morts en avril 2016. Ces exactions concernent aussi des militants des droits LGBT, des professeurs d'université, des étudiants, des minorités religieuses chrétiennes, hindoues, musulmanes.

Tandis que certaines de ces attaques ont été revendiquées par des groupes terroristes tels que Ansarullah Bangla et Ansar al-Islam, la branche d'Al-Qaïda au Bangladesh dans le sous-continent indien, d'autres ont été revendiquées directement par Daesh (ISIL). [...]

Les victimes ne peuvent compter ni sur l'administration ni sur la police ni sur le gouvernement. Un ministre a déclaré : « Les blogueurs doivent contrôler ce qu'ils écrivent... » tandis que Mme Sheik Hasina, premier ministre, disait : « Nous ne pouvons prendre la responsabilité de défendre des attitudes non civilisées. »

Il est inexcusable que les représentants du gouvernement se soient positionnés globalement du côté des extrémistes meurtriers, aient demandé aux citoyens de pratiquer l'autocensure, et aient omis de fournir une protection suffisante aux militants ou de demander des comptes aux tueurs.

Le Bangladesh s'est engagé à respecter les droits humains fondamentaux. La Constitution garantit à tous les citoyens le droit à la vie (article 32), la liberté de conscience et d'expression (article 39), et la liberté de religion (article 41). En outre, le Bangladesh est signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui protège le droit à la vie (article 6),

à ne pas être victime de discrimination pour divers motifs (article 2), à la liberté de pensée, de conscience ou de religion (article 18), et à la liberté d'expression (article 19).

Ces droits incluent la liberté d'adopter ou non une croyance religieuse, de modifier ou d'abandonner une religion ou une conviction, d'observer et de manifester une croyance religieuse, soit individuellement ou en commun, de parler librement et participer aux débats publics concernant leurs croyances, idées ou convictions, sans crainte d'attaques, de représailles ou de répression de la part du gouvernement.

Nous appelons donc :

- Le gouvernement du Bangladesh à protéger vigoureusement le plein exercice de la liberté de religion, de croyance et d'expression, des athées, des laïques, des minorités, et tous ceux qui exercent leurs droits dans leur pays ;*
- Les représentants du gouvernement du Bangladesh à arrêter de citer la religion dans ses déclarations publiques comme justification pour nier les droits de certains Bangladais, et de condamner avec force et catégoriquement les attaques violentes contre les athées, les laïques, les minorités, et tous ceux qui exercent leurs droits dans leur pays ;*
- Le gouvernement du Bangladesh à mener des enquêtes rapides, approfondies, efficaces, indépendantes et impartiales sur les meurtres survenus depuis février 2015, et veiller à ce que tous les responsables soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables qui respectent les normes internationales ;*
- La communauté internationale à apporter un soutien et à fournir une assistance au Bangladesh pour répondre à cette crise sans précédent des droits humains.*

Texte complet : <http://www.ufal.org/laicite/declaration-sur-les-attaques-contre-les-athees-militants-laïques-et-minorites-religieuses-au-bangladesh/>

Signer l'appel : https://secure.avaaz.org/en/petition/Bangladesh_Prime_Minister_of_Sheikh_Hasina_Protect_the_rights_to_freedom_of_religion_belief_and_expression/ ou cliquer sur le lien de la version électronique de l'article sur le site.

Voir aussi Combat Laïque 57 de juin 2015 : Bangladesh, blogueurs athées assassinés



Après « Prophètes Blues », LANDAIS, dessinateur du CREAL 76, sort (le 20 juin 2016) son deuxième album :

« GOELANDS ».

Livre relié 100 pages, 150 dessins .

Une souscription est ouverte.

Pour se procurer l'ouvrage à retirer auprès du CREAL au prix avantageux de 10 € : creal76@creal76.fr

ALLEMAGNE

Une pétition contre le délit de blasphème

Le délit de blasphème existe en Alsace-Moselle par la grâce de la pérennisation du statut concordataire. Même si, pour des raisons juridiques diverses ce délit ne peut pas être objecté à ceux qui tiendraient des propos jugés irrévérencieux aux yeux des bigots, l'UFAL, ÉGALE et le Comité Laïcité République proposent une pétition pour que ce délit soit véritablement abrogé.

Ce délit, vestige du même article 166 du code pénal allemand, fait aussi l'objet, outre-Rhin, d'une action pétitionnaire.

Voici le texte de la pétition :

« À plusieurs reprises, dont la dernière fois en 2013, le Collectif des associations de libres penseurs (DFW) a exigé l'abrogation pure et simple de l'article visant le blasphème dans le Code pénal allemand, depuis que les nouvelles orientations de l'UE ont posé les bases de la protection internationale de la liberté

de religion, de croyance, d'expression artistique, et de la liberté d'opinion, et, ce qui n'est pas le moindre, de la décriminalisation du blasphème dans l'élaboration de la politique internationale.

Les attentats en France montrent combien il est également important, dans l'Europe en tant que telle, d'abroger toutes les lois criminalisant le blasphème. De nombreux commentateurs voient dans l'article actuel une possibilité ouverte à quiconque, face à toute représentation artistique ou médiatique perçue comme offensante, d'appeler à la violence et d'en tirer prétexte à troubler l'ordre public. Par conséquent, l'article protège plutôt l'intolérance que la paix et la liberté de tous.

Pour donner un signal aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, et soutenir de façon crédible la liberté d'opinion et de religion, la suppression de l'article 166 du Code pénal s'impose désormais de façon urgente . »

Le DFW invite donc toutes ses organisations membres et tous leurs membres individuellement, à faire parvenir à leurs élus au Bundestag des prises de position en ce sens.

BAMAKO

Attaque terroriste ou punition divine ?

En novembre 2015, un hôtel de Bamako a subi une attaque terroriste. D'après Courrier international, citant Maliweb, le président du haut conseil islamique du Mali a justifié l'attaque, considérant qu'il s'agissait d'une punition divine. Le procureur de Bamako a menacé l'imam de poursuites pour apologie du terrorisme. Que croyez-vous qu'il arriva ? Le procureur fut limogé. □

TURQUIE (d'après une dépêche AFP du 26 avril)

Manifestation pro-laïcité devant le Parlement

Le 26 avril dernier, la police antiémeute a dispersé une manifestation de partisans de la laïcité devant le Parlement. Une centaine de manifestants étaient rassemblés au cri de "La Turquie est laïque et le restera". La police a procédé à plusieurs interpellations.

Les manifestants protestaient contre les propos du président du parlement, Ismail Kahraman, membre du Parti de la justice et du développement (AKP) du président Recep Tayyip Erdogan au pouvoir : « En tant que pays musulman, pourquoi devrions-nous être dans une situation où nous sommes en retrait de la religion ? Nous sommes un pays musulman (...) Avant toute autre chose, la laïcité ne doit pas figurer dans la nouvelle Constitution ».

Depuis son arrivée au pouvoir en 2002, l'AKP est accusé par ses détracteurs de vouloir islamiser la société turque. Cette formation a libéralisé le port du voile islamique autrefois strictement interdit dans la fonction publique et les universités.

« La laïcité est la garantie de la liberté de culte », a réaffirmé le chef de file de l'opposition laïque au Parlement, Kemal Kılıçdağ, lors d'un discours devant ses députés du CHP (Parti républicain du peuple), accusant le régime islamo-conservateur de vouloir « détruire la République ».

L'AKP « a montré son vrai visage », a assuré pour sa part Figen Yükkökçü, coprésidente du Parti démocratique des peuples (HDP, prokurde).

Le sujet est sensible et l'AKP a pris ses distances avec les propos de M. Kahraman, faisant savoir que le président du Parlement s'était exprimé à titre personnel ce qu'a confirmé l'intéressé dans la journée. □

KABYLIE

La laïcité : un principe politique revendiqué

Cette année encore en Algérie le 20 avril, des dizaines de milliers de personnes ont commémoré le « Printemps berbère » d'avril 1980 et le « Printemps noir » d'avril 1981, mouvements de lutte pour la culture berbère (en particulier la langue amazighe), les libertés et la démocratie qui, en Kabylie, firent de nombreuses victimes.

Les manifestants y ont scandé des mots d'ordre transcrits sur les banderoles parmi lesquels : « Liberté, égalité et laïcité » ou encore « Laïcité, l'autre nom des esprits forts. » □

Source : Liberté-Algérie 21avril 2016

Les Mauges, un territoire perdu de la République laïque ?

Dans le dernier *Combat laïque* (n°60), nous encourageons les laïques bellopratins (*de Beaupréau Ndlr*) à ne pas renoncer à leur combat pour l'installation d'un enseignement public dans les Mauges rurales. Loin de baisser les bras, les laïques des Mauges, soutenus par le « Collectif vigilance Laïcité de Maine-et-Loire » repartent à l'action !

Face à un Conseil départemental partisan de l'enseignement privé confessionnel et afin de voir appliquées sur leur territoire les lois de la République, ils avaient placé tous leurs espoirs dans le soutien de l'État par l'intermédiaire de la Ministre de l'Éducation nationale. Espoirs déçus !

Nous reproduisons ci-dessous un extrait de leur appel à manifester afin de poursuivre leur pression auprès des élus.

Un mot de soutien peut leur être adressé sur :

<http://anjoulaique.blogspot.fr/>

« *Beaupréau-en-Mauges, 23 000 habitants, deux collèges privés, pas de collège public ! La pétition [...] n'a pas suffi. Le Conseil départemental campe sur ses positions, la ministre recule.*

Manifestation le samedi 4 juin à 10 heures 30 à Beaupréau

Tous les laïques, tous les défenseurs de l'école publique doivent se sentir concernés

Appel commun des organisations laïques : Le Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges. L'association des parents d'élèves des écoles publiques de Beaupréau. Le Collectif vigilance Laïcité de Maine-et-Loire : C G T Educ'Action - Union DDEN - FCPE - FOL - Francas - FSU - JPA - LDH - MAE - OCCE - SGEN- CFDT- SNEP - SNES - SNESUP - SNUipp - Solidarité Laïque - Sud-Education - UNSA Education.

Dans l'ancien canton de Beaupréau, l'enseignement privé catholique avait l'exclusivité de l'enseignement secondaire : deux collèges privés, un lycée d'enseignement général, un lycée d'enseignement professionnel. Il fallut la volonté politique d'un Conseil régional de gauche pour y mettre fin. Un lycée public a ouvert à la dernière rentrée scolaire à Beaupréau. Il manque toujours le collège pour que de la maternelle à la terminale, il y ait continuité du service public d'éducation. Mais de cette continuité qui, sur place, rééquilibrerait quelque peu la concurrence scolaire entre enseignement public et enseignement catholique, le Conseil départemental n'en veut pas. Pour protéger l'ensei-

gnement catholique autant que faire se peut, il bafoue même les critères qu'il avait lui-même fixés pour la création du collège public. Sous-estimant la forte demande en faveur de l'enseignement public dans une région traditionnellement attachée à l'enseignement catholique, il les pensait inatteignables. Aussi, aujourd'hui, les renie-t-il.

Devant le refus obstiné et partisan du Conseil départemental une pétition obtenant 7000 signatures fut adressée à madame la ministre de l'Éducation nationale pour qu'elle use du code de l'éducation pour imposer le collège public. Dans une lettre du 13 novembre 2015 adressée au Conseil départemental, la judiciarisation fut évoquée par madame la Ministre. Mais, dans un dernier courrier du 22 février 2016, la cheffe de cabinet du ministère n'y fait plus allusion. Elle s'en remet au Conseil départemental. C'est l'acceptation d'un dualisme scolaire institué sur des fonds publics. De plus, l'enseignement privé peut à sa guise créer des antennes d'établissements existants pour concurrencer l'enseignement public. L'enseignement public national doit, lui, se soumettre au bon vouloir d'une collectivité territoriale. Les parents de Beaupréau en sont victimes.

La manifestation aura un double objectif.

- Dénoncer le comportement partisan de la majorité du Conseil départemental.

- S'adresser aux pouvoirs publics pour que l'État, face à l'enseignement privé catholique, assure sur tout le territoire, l'accès de proximité à l'enseignement public.

Contre les manœuvres politiciennes, la défense du collège public de Beaupréau doit symboliser notre attachement à l'école de la République. [...]

Le Collectif vigilance Laïcité de Maine-et-Loire » □

Clientélisme

La réserve parlementaire est une enveloppe personnelle qui permet à chaque parlementaire de disposer de fonds qu'il peut distribuer comme bon lui semble au mépris de toutes les règles de financement public.

Au hasard de la lecture de journaux locaux on apprend parfois les noms des bénéficiaires de ces largesses qui doivent bien entretenir la fidélité des électeurs. Cela permet aussi de distinguer où vont les préférences idéologiques des élus.

L'Éclairer-La Dépêche du Pays de Bray du 9 mars 2016 nous révèle que la députée LR de la 2^{ème} circonscription de la Seine-Maritime, Françoise Guégot, a distribué les 110 439 euros de son enveloppe 2015 et que l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGE) Saint-Hildevert de Gournay-en-Bray en a été bénéficiaire pour 20 000 euros. Tous les parlementaires selon leurs affinités personnelles ou politiques peu-

vent ainsi en toute légalité pratiquer une générosité électorale avec des fonds publics mis à leur disposition.

Depuis le 29 février 2016, on peut trouver, sur le site de l'Assemblée nationale, le détail des affectations de ces sommes pour un total de 81,2 millions d'euros qui ont constitué la réserve parlementaire des députés pour 2015. Chacun d'eux dispose en moyenne de 130 000 euros. Les membres du Bureau de l'Assemblée disposent de 140 000 euros, les vice-présidents, questeurs, présidents de groupe et présidents de commission de 260 000 euros, et le président de l'Assemblée de 520 000 euros.

Que cette pratique assez peu démocratique et totalement irrespectueuse de l'équité de l'affectation de l'argent public puisse simplement exister est totalement incompatible avec la morale publique. Légalisant le clientélisme politique, elle est un premier pas vers la corruption. □

France concordataire

Appel aux organisations et personnalités laïques

Aujourd'hui encore, en Alsace et Moselle, l'école publique n'est pas laïque. Dans le cadre du statut scolaire local l'État y organise l'enseignement religieux avec les « cultes reconnus » (catholique, protestant, israélite) dans les locaux et sur le temps scolaire. Il rémunère les intervenants de religion aux frais de tous les contribuables de la République.

Cette situation n'est pas conforme à trois principes constitutionnels :

Liberté de conscience.

Aujourd'hui encore, les parents d'élèves sont toujours soumis à l'**obligation** de dispenser officiellement leurs enfants sous peine de **sanctions** pour les élèves s'ils ne suivent pas le cours de religion.

Neutralité.

Alors que la charte de la laïcité doit être affichée dans tous les établissements scolaires, la réglementation permet encore aux enseignants de l'Éducation nationale d'assurer l'enseignement de la religion à leurs propres élèves au mépris de leur obligation de neutralité.

Égalité.

Le droit à l'égalité est bafoué à l'école élémentaire où l'heure de religion est incluse dans l'horaire obligatoire de 24h. Les élèves d'Alsace et de Moselle sont ainsi privés de 180 heures de cours communs durant leur scolarité primaire.

En 1974, Les instituteurs ont obtenu la liberté de ne pas enseigner la religion à l'école publique en Alsace et Moselle. Aujourd'hui, nous devons obtenir une avancée de même nature.

Nous appelons l'État à faire respecter ces trois principes sur l'ensemble du territoire de la République. Nous appelons l'État à mettre en œuvre, en Alsace et Moselle, dès la rentrée de 2016, les recommandations de l'Observatoire de la laïcité :

- Rendre l'enseignement religieux optionnel en l'organisant pour les seules familles volontaires.
- Organiser cet enseignement optionnel en dehors de l'horaire dédié aux enseignements de l'Éducation nationale.

Nous appelons L'État à faire respecter à l'école publique en Alsace et Moselle la séparation du domaine des savoirs dispensés par l'Éducation nationale de celui des croyances inhérentes au domaine religieux.

Lien : <http://www.egalite-alsace-moselle.fr/>

« La laïcité dans la Cité » (Lala.C).

C'est le nom d'une nouvelle association au service de la laïcité dont le CRÉAL76 salue la naissance. Sa présidente, Alexia Deuil en fait ici une présentation succincte.

Les statuts de l'association de fait cantilienne (de Canteleu ndlr) « La laïcité dans la Cité » (Lala.C) ont été signés le 29 novembre 2015.

L'objet de l'association est de contribuer activement aux échanges de proximité, réflexions et actions en faveur des valeurs d'une laïcité en lien étroit avec « l'esprit de la Loi de 1905 ».

Des actions sont menées en faveur :

- De la mise à disposition d'une expertise en matière d'ingénierie associative afin de favoriser l'émergence et l'essai d'associations analogues
- De la mise à disposition du réseau et de l'expérience acquise au profit des acteurs du tissu associatif type 1901 jouant un rôle social ou culturel de qualité dans la Cité
- D'échanges intellectuels (entre membres, experts ou inter-associatifs et avec les élus), de documentations et organisations de visites portant notamment sur les valeurs et l'histoire de la laïcité
- De la mise en œuvre des principes d'émancipation et d'autonomie des citoyens
- De l'utilisation de l'outil informatique et de tous supports de diffusion.

Depuis novembre 2015, l'association a pu agir à plusieurs niveaux :

- Expertise accordée à des acteurs du réseau associatif en difficulté.
- Rédaction d'un courrier adressé à Monsieur le Maire de

Rouen sur les difficultés d'une association.

- Inscription validée à la réserve citoyenne.
- Invitation et participation à la conférence de Monsieur Jean-Louis Bianco, Président de l'Observatoire de la Laïcité au HOULME : entretien portant sur le lien étroit entre les lois de 1901 et 1905 et les conséquences de la fragilisation du tissu social dans les quartiers.
- Rencontre avec des élus et des représentants institutionnels.
- Intervention lors du lancement d'une association rouennaise luttant contre la radicalisation des jeunes.
- Constitution d'un fonds documentaire.
- Contribution déposée sur un site gouvernemental

Contacts :

- site en cours d'élaboration.
- courriel : contacterlala@gmail.com

Je remercie le CREAL76 d'avoir permis la présentation de cette nouvelle association qui, de par son format, complète les réseaux associatifs existants.

A.DEUIL, Présidente de La laïcité dans la Cité (Lala.C)

POLOGNE

Les femmes premières victimes des régressions démocratiques

En 1932, une loi autorisant l'avortement pour des raisons médicales et dans le cas de grossesse résultant d'un « acte sexuel criminel » fut adoptée en Pologne. En 1956, l'avortement pour des raisons sociales a été légalisé. Aujourd'hui, il est question de l'interdiction totale de l'avortement considéré sans exception comme un crime. Cela rappelle l'époque de l'occupation russo-prusso-autrichienne d'avant 1918, renvoyant ainsi les femmes à la situation qui était la leur il y a plus de cent ans.

En 1989, la « transition démocratique » en Pologne vit se nouer une alliance entre l'Église catholique et la droite conservatrice. L'Église catholique sut faire fructifier son rôle indéniable dans la chute du régime « communiste » en exigeant que soit exclue de la nouvelle Constitution toutes références au principe de séparation de l'Église et de l'État.

Les Polonaises seront les premières victimes de ce nouveau régime : une loi anti-avortement très restrictive (danger grave pour la santé et la vie de la femme, malformations graves du fœtus, grossesse fruit d'un acte criminel) est votée en 1993, malgré une importante mobilisation et une pétition ayant rassemblé 1,5 million de signatures, demandant un référendum sur la question. Bien vite on constata que même les cas tolérés d'avortement n'étaient plus respectés.

Jamais assez

Ce fut la porte ouverte aux exigences de l'Église. Sous le gouvernement de la Plate-forme civique libérale, elle a encore imposé de nouvelles restrictions aux droits des femmes, encourageant la hiérarchie catholique à ne pas observer la loi et en recourant à la violence physique exercée par des groupes catholiques. Et l'Église est partie en croisade contre le « genre » : « *Le genre détruit la Pologne, le genre détruit la famille, genre : STOP* ». Les prêtres sont au-dessus de la loi et les crucifix fleurissent en tout lieu public : parlement, crèches, bureaux de poste, banques, écoles. Les élèves des écoles publiques reçoivent des cours de religion quand les médecins et les enseignants sont amenés à choisir entre la loi divine et celle de l'État et les députés prient... pour faire pleuvoir. C'était en 2014, avant la prise du pouvoir par la droite populiste de Droit et Justice.

Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ?



Après la victoire électorale du parti Droit et Justice (présidentielles au printemps, législatives en automne 2015), l'Église catholique apporte son soutien à une politique tendant à détruire l'équilibre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire pour créer les conditions permettant l'instauration de formes

autoritaires de gouvernement. Ce n'est pas sans réactions de protestation massives, dont la première, le 12 novembre à Varsovie, a rassemblé 50 000 personnes aux cris de « liberté, égalité, démocratie ». Cette mobilisation ne faiblit pas puisque, le 7 mai dernier ce sont quelque 240 000 Polonais qui se sont rassemblés dans la capitale polonaise contestant les « réformes » touchant notamment au Tribunal constitutionnel et aux médias publics.

Un nouveau régime clérical

L'Église catholique entend étendre son pouvoir sur la Pologne. Les fondamentalistes catholiques ont déposé un projet d'interdiction totale de l'avortement et de criminalisation des femmes, du médecin et des personnes participant à l'acte. Il constitue l'atteinte aux droits des femmes la plus importante depuis la période de l'entre-deux-guerres. Ce projet a obtenu le soutien du gouvernement polonais qui par ailleurs s'en prend aux libertés démocratiques fondamentales.



Nous assistons là à la renaissance d'un état clérical au sein même de l'union européenne dont le drapeau, il est vrai est inspiré du voile de Marie. Il n'est pas inutile à cette occasion de rappeler que la laïcité est par essence anticléricale. C'est-à-dire hostile à toute forme de régime politique associant le religieux au politique. C'est l'esprit de la loi de 1905 quelquefois contesté au nom du dialogue interreligieux mis sous la protection de... la laïcité. □

« La morale de toutes les religions est à peu près la même: l'histoire de tous les cultes est la même aussi. Les hommes, dans tous les temps, ont fait de la religion un instrument d'ambition et d'injustice. »

Melchior GRIMM

Il y a deux cents ans, une femme était couronnée par l'Académie des sciences.

En 1816, un événement exceptionnel eut lieu à Paris : suite à un concours, l'Académie des sciences décernait à une femme, Sophie Germain (1776-1831), le « Grand prix des sciences physiques et mathématiques », pour son mémoire intitulé « Recherche sur la théorie des surfaces élastiques ».

Pourtant, Sophie Germain n'alla jamais retirer son prix dans ce milieu qu'elle ne fréquentait pas. En effet, en ce début de XIX^{ème} siècle, les femmes n'étaient pas admises à assister aux séances de l'Académie des sciences, sauf... les épouses des académiciens. Il était en effet impensable qu'une femme ait les capacités de produire des savoirs mathématiques.

Un parcours d'autodidacte semé d'embûches du fait de son sexe.

Élevée dans une famille bourgeoise de Paris, Sophie Germain se passionne pour les mathématiques dès l'âge de 13 ans. Alors qu'à l'époque les filles étaient exclues de toute formation scientifique, c'est seule, dans la bibliothèque de son père, que Sophie Germain s'initie aux mathématiques. Pour avoir accès aux conseils des professeurs de l'École polytechnique nouvellement créée (et réservée aux hommes), conseils adressés directement par écrit aux élèves, elle emprunte le nom masculin d'un ancien élève de l'école, Antoine-Augustin Le Blanc. Le professeur Lagrange est fortement impressionné par cet élève Le Blanc qu'il souhaite rencontrer. C'est également sous ce pseudonyme qu'elle entame une correspondance scientifique avec le grand savant allemand Gauss.

Lorsque ces derniers découvrent la supercherie, ils lui accorderont toute leur estime, alors qu'elle se heurte toujours au mépris d'autres scientifiques.

Sophie Germain s'intéresse particulièrement à la théorie des nombres, discipline peu prisée des mathématiciens de l'époque. Elle démontre, seule, un théorème, aujourd'hui connu sous le nom de « théorème Sophie Germain¹ », qui contribua à la résolution du « Grand théorème de Fermat », dont la démonstration complète ne fut résolue qu'en 1994 par le britannique Andrew Wiles.

Ce n'est qu'en 1823, grâce à ses contributions, qu'elle obtint le « privilège » d'être autorisée à assister, en tant qu'auditrice et non en tant que membre ou de « femme d'académicien », aux séances de l'Académie des sciences.

Si, grâce à la ruse et la reconnaissance de la valeur de son œuvre de la part de certains, Sophie Germain réussit son émancipation intellectuelle, elle ne reçut cependant jamais la reconnaissance nécessaire à son émancipation sociale, puisque jusqu'à sa mort en 1831, elle travailla seule, à l'écart de la communauté scientifique et resta à la charge de son

père !

Deux cents ans plus tard ...

En cette année du bicentenaire de son prix, l'Institut Henri Poincaré a célébré Sophie Germain en lui consacrant une journée d'étude et en présentant une exposition retraçant sa vie et son œuvre. Un timbre postal à son effigie a également été émis pour l'occasion.



Pour les lycéennes et lycéens d'aujourd'hui, Sophie Germain est un bel exemple de femme pugnace et passionnée, et de femme pionnière. Pourtant seuls deux lycées de France, à Paris et à Thionville, rappellent son œuvre en portant son nom.

Comment ne pas s'interroger en ce début de XXI^{ème} siècle sur la diminution préoccupante de femmes chercheuses en mathématiques - part passée de 19% à 15% entre 1989 et 2009, puis à presque 17% en 2014 au CNRS, pour 14% à l'Université -, alors que dans le même temps les bachelières sont plus nombreuses que les bacheliers en France ? Une question qui interroge l'orientation universitaire et professionnelle des jeunes femmes, mais aussi leur recrutement par les grands organismes de recherche.

Le sexisme sévit toujours dans notre société...

Une exception dans cette réalité peu optimiste : Maryam Mirzakhani, jeune iranienne et professeure à Stanford (USA), spécialiste de géométrie et de dynamique de surfaces inhabituelles (surfaces en forme de selle de cheval souvent rencontrées en situations physiques) a été la première femme à recevoir en 2014 la Médaille Fields, l'équivalent du prix Nobel pour les mathématiques ! □

Note:

¹ Un nombre premier (nombre divisible par 1 et par lui-même) est qualifié de « Sophie Germain » si son double plus un est aussi premier. Par exemple, le nombre cinq (5) entre dans cette catégorie car il est premier et $[(5 \times 2) + 1]$ vaut 11, qui est lui aussi premier.

Sources :

Site de l'Institut Henri Poincaré : <http://www.ihp.fr/fr/grand-public/Friedelmeyer>, J.-P. « Du côté des lettres (2) : une lettre de Sophie Germain à Carl Friedrich Gauss (20 février 1807), et la réponse de celui-ci (30 avril 1807) » sur <http://images.math.cnrs.fr/Du-cote-des-lettres-2-une-lettre.html>

VRS, *La vie de la recherche scientifique* n°398, nov. 2014, « Chercheur.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s, à quand la parité ? ».



Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

Président : J.-Michel SAHUT 434 quai Hilaire Tertre 76940 LA MAILLERAYE-SUR-EINE

jmf.sahut@wanadoo.fr ☎ 02.35.37.48.60

Courriel : creal76@creal76.fr site : www.creal76.fr Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1731-1801 Directeur de la publication : Francis VANHÉE creal76@creal76.fr

Le bulletin est servi gratuitement aux adhérents, version papier ou version électronique

Le divorce « par consentement mutuel » sans juge, un divorce très dangereux pour les droits des femmes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réseau d'associations des droits des femmes

le 9 mai 2016

Comment combattre la lenteur excessive de la justice ? Comment « faciliter », « accélérer » la procédure ? Jean Jacques Urvoas, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, a trouvé le moyen : supprimer le passage devant le juge lors d'un divorce. Mesure de bon sens ? Non, fausse bonne idée !

Pourquoi ? Parce que les associations féministes rencontrent tous les jours des femmes dont les droits ont été mal défendus lors d'un divorce. Parce qu'au quotidien beaucoup de divorces sont prononcés au détriment des droits des femmes, notamment à cause de la formation des magistrat/es et avocat/es sur la base d'un droit relevant d'une idéologie patriarcale traditionnelle.

Nous devrions donc nous réjouir de ne plus passer devant un juge ! Mais en fait cela risque d'être encore pire pour les femmes : lorsqu'il y a violences dans le couple, une fois leur décision prise de quitter le conjoint violent, les femmes qui en sont victimes souhaitent que cela se fasse le plus vite possible et elles sont souvent prêtes à brader leurs droits (prestation compensatoire, pension alimentaire, résidence des enfants...).

Seul le magistrat peut entendre les époux et s'il le juge utile reporter l'audience ou rejeter la demande (dans le cas où il estime qu'un des époux est lésé ou qu'il n'y a pas de véritable consentement).

C'est pour cela que nous rejetons cette réforme du divorce !

Les procédures de divorce doivent certes être améliorées, mais en donnant plus de moyens à la justice **et non en renvoyant un service public vers le droit privé, dans la plus pure lignée libérale !**

Les conséquences pour les femmes risquent d'être gravissimes, tant financièrement qu'en termes de préservation de l'ensemble de leurs droits, notamment lorsqu'il y a soit des violences, soit des enfants. Qui peut croire sérieusement que le coût final sera de 50 €, cette somme visant à couvrir l'enregistrement de l'acte mais non la rémunération du notaire ? Qu'en sera-t-il de l'aide juridictionnelle accordée pour les femmes ayant de faibles ressources par ailleurs actuellement peu élevée ?

Nos associations demandent le retrait immédiat pur et simple de cet amendement et l'augmentation des moyens humains et financiers alloués à la justice pour qu'elle soit rendue dans de meilleures conditions, notamment de formation des magistrat/es et de délais.

Abandon de Famille - Tolérance Zéro ; Amicale du Nid ; Assemblée des Femmes ; Les Chiennes de Garde ; Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et la Contraception ; Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes ; Collectif National pour les Droits des Femmes ; Les effronté-e-s ; Fédération Nationale Solidarité Femmes ; Femmes égalité ; Femmes solidaires ; FIT – Une femme un toit ; Grand Chapitre Général Féminin de France ; Ligue du Droit International des Femmes ; Maison des Femmes Thérèse Clerc ; Mémoire traumatique et victimologie ; Osez le Féminisme ; Planning Familial ; Regards de Femmes ; Réseau féministe Ruptures



Le 49.3 au service du dogme libéral contre le peuple

Le Président Hollande l'a dit en 2006 à propos du Contrat Première Embauche : « *Le 49.3 est une brutalité, un déni de démocratie* ». Cette brutalité s'ajoute au projet abandonné de réforme constitutionnelle et de déchéance de la nationalité. Elle s'inscrit dans un contexte de prolongation de l'état d'urgence et de brutalités policières visant à faire taire le mouvement social sous toutes ses formes.

Le CREAL76 continue de s'opposer à la Loi Travail qui perpétue la toute-puissance de l'argent érigée en dogme. Il s'agit désormais, 80 ans après le Front Populaire, les grèves et les occupations en 1936, de balayer plus d'un siècle de conquêtes sociales inscrites dans le Code du Travail, socle minimal de protection des salarié-e-s pour garantir au patronat un profit maximal. En démocratie, la loi doit exprimer l'intérêt général. C'est bien parce que la loi Travail représente les intérêts particuliers du patronat, des entreprises, que nous la condamnons car elle vise à accroître le lien de subordination existant entre employeurs et salarié-e-s. L'inversion de la hiérarchie des normes au profit des entreprises vise à leur procurer un avantage compétitif en sacrifiant les conditions de travail : salaires, horaires, santé, licenciements...

Le combat laïque est lié au combat social. Le terme même de laïcité - laos en grec - signifie le peuple uni et indivisible, au-delà de ses particularités. Depuis plus de deux mois, le peuple est dans la rue, debout contre une régression sociale majeure. Si le CREAL 76 demande l'abandon de la Loi Travail et s'associera aux initiatives allant dans ce sens, c'est avec l'espoir que s'ouvre une perspective démocratique d'égalité réelle des citoyens.

CREAL76
11 mai 2016

Féminisme et débauche

Ce vieil apparemment réactionnaire a la vie dure. Comme le montre, colonne de droite, cet article paru dans le « Rouen Magazine qui a suscité un légitime communiqué furibard du Collectif des droits de femmes de Rouen.

Rouen magazine : le journal qui met le sexisme à l'honneur à Rouen

Nous découvrons effarées et indignées cet article sur Simone de Beauvoir paru dans le magazine de la Ville « Rouen Magazine » n° 448 d'avril – mai 2016 p.12.

Pour rendre hommage à Simone de Beauvoir, décédée il y a trente ans en avril 1986, Rouen Magazine n'a rien trouvé d'autre à mettre en avant que quelques vagues histoires de coucheries.

Sous prétexte d'évoquer les années rouennaises de Simone de Beauvoir, lorsqu'elle fut professeure au lycée Jeanne-d'Arc, on y évoque des années « délu-rées », et une « réputation qui commence à se gâter ». Voici une manière bien simpliste de résumer par ce que l'auteur de l'article juge être des mœurs non-conformes, la vie de l'une des premières grandes féministes françaises.

Rouen Magazine se vautre ainsi dans le sexisme de bas étage, en lui déniait tout l'apport philosophique, politique, et l'influence qu'elle a eue pour le mouvement féministe de la seconde moitié du XXe siècle.

Le 8 mars dernier, pour la Journée Internationale des Droits des Femmes, le collectif Droits des Femmes de Rouen avait au contraire symboliquement renommé la rue Jean-Lecanuet rue Simone-de-Beauvoir pour rendre hommage à cette grande penseuse rouennaise.

Rouen, le 03 mai 2016

La vie rouennaise délu-rée de Simone de Beauvoir



Il y a 30 ans, en avril 1986, décédait Simone de Beauvoir. L'auteur du Deuxième sexe a vécu plusieurs années à Rouen, comme enseignante, autour de ses 25/30 ans.

Elle y consacre quelques dizaines de pages dans son livre La Force de l'âge.

Elle n'a guère apprécié la bourgeoisie rouennaise, et très modérément la ville qui avait cependant ses charmes.

Elle a préféré Le Havre, où enseignait Sartre, car on y vivait au présent au lieu de s'incruster dans les ombres du passé.

Elle a tout d'abord habité un hôtel miteux rue de La Rochefoucauld, puis l'hôtel gothique de la rue du Petit-Mouton, également hôtel de passes. Elle a fréquenté le Métropole, la brasserie Paul rue Grand-Pont, mais aussi le Cintra, la Couronne, la brasserie de l'Opéra, l'Océanic bar, la bibliothèque Villon, la foire Saint-Romain...

Elle a formé, avec Jean-Paul, Olga Kosakiewicz et sa sœur Wanda, mais aussi la future écrivaine socialiste Colette Audry, sans oublier le petit Bost et quelques autres élèves, une petite famille aux mœurs libérées, jusqu'à son départ de Rouen, avant-guerre, où sa réputation commençait à se gâter très sérieusement.

GP



Bénédition pin-pon

Un adhérent de l'Oise a fait parvenir une coupure de presse dont le contenu nous montre que le chemin est encore long pour faire réellement entrer la laïcité dans la vie quotidienne des Français.

Il faut dire que le titre de l'article (*Le Courrier picard* du 12 avril 2016) résume la contradiction : « *Béni soit le drapeau des pompiers laïcs* ». On peut se demander si le rédacteur n'a pas voulu se montrer quelque peu ironique quand on lit la légende de la photographie montrant les soldats du feu la hache de sapeur sur l'épaule : « *Le nouveau drapeau a été béni. Le voilà maintenant propriété de Dieu !* »

Cela se passe à Bohain (Aisne) mais une simple recherche sur Internet montre que ces cérémonies de bénédiction des drapeaux et autres messes de la Sainte-Barbe sont très courantes et toujours - ce qui contrevient à la Loi de 1905 - en présence d'élus locaux.

Il semble pourtant que rien n'oblige un centre de secours à disposer d'un drapeau, ni à faire procéder à sa la bénédiction ... ni un pompier à être de confession catholique. On respire ! □

« *Le secret du bonheur et le comble de l'art, c'est de vivre comme tout le monde, en n'étant comme personne.* »

Simone de BEAUVOIR

Viol : les mythes ont la vie dure

Après bien des combats qui ont culminé au procès d'Aix en 1978 où des viols assortis de violences physiques atroces sur deux jeunes femmes n'avaient été qualifiés que de « coups et blessures » et où Gisèle Halimi, avocate féministe, avait mené un violent réquisitoire dénonçant le viol comme un fait de société dont les victimes sont non seulement atteintes dans leur intégrité et traumatisées mais détruites socialement, moralement et psychologiquement, le 23 décembre 1980, le viol est enfin reconnu comme un crime.

Et ce que dit la loi est très clair : « **Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol.** » (article 222.23 du code pénal). Il est puni de 15 ans de réclusion criminelle et même davantage s'il s'accompagne de tortures ou d'actes de barbarie ou s'il est commis par personne ayant autorité.

Un constat consternant et alarmant

En 2016, soit 36 ans après cette loi, des campagnes menées contre le viol, des plans gouvernementaux triennaux et des dispositions supplémentaires (4 avril 2006 : viol conjugal reconnu), les préjugés concernant le viol restent très ancrés dans les mentalités des hommes ... **et même des femmes** : loi du silence, déni scandaleux, tolérance ou indulgence vis-à-vis des violeurs, responsabilité et abandon des victimes... rien ne change.

Ainsi le démontre l'enquête¹ présentée en mars 2016 par l'"Association Mémoire traumatique et victimologie" réalisée entre le 25 novembre et le 2 décembre 2015 : un rapport de 27 pages sur un constat désolant et inquiétant.

Des stéréotypes sexistes qui perdurent

- 66% des personnes estiment que les hommes ont une sexualité plus simple que celle des femmes.
- 63% considèrent qu'il est plus difficile pour les hommes que pour les femmes de maîtriser leur désir sexuel. *Un vieux cliché qui justifie le viol par le besoin insatiable, la pulsion sexuelle irrésistible des hommes.*
- 75% estiment que les femmes ont plus tendance à considérer comme violents des événements que les hommes ne perçoivent pas comme tels.
- 25% pensent que dans le domaine sexuel, les femmes ne sauraient pas vraiment ce qu'elles veulent par rapport aux hommes.

Incapables, les femmes d'assumer leur désir sexuel ?

Méconnaissance de la loi

- 21% estiment qu'il n'y a pas viol quand une personne cède quand on la force.
- 17% considèrent que forcer sa conjointe à avoir un rapport sexuel qu'elle refuse n'est pas un viol.
- 24% considèrent que forcer une personne à pratiquer une fellation n'est pas un viol mais une agression sexuelle.
- 24% pensent que réaliser une pénétration avec le doigt n'est pas un viol.

Le mythe du « vrai viol » est tenace. Celui commis la nuit, dans une rue déserte, par un inconnu armé sur une jeune femme séduisante. (Muriel Salmona)

Une adhésion à la culture du viol

- 19% estiment que beaucoup de femmes disent non alors qu'elles pensent oui.

- 40% pensent que si la victime a eu une attitude provocante en public cela atténue la responsabilité du violeur.
- 21% s'imaginent qu'une femme peut prendre du plaisir à être violée.
- 29% considèrent qu'à l'origine du viol, il y a souvent un malentendu.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, pour encore beaucoup trop de personnes, les femmes sont perçues (encore) comme d'éternelles indécises ne comprenant pas les situations, comme des individus mineurs responsables de leur viol. C'est la négation du consentement de la femme, elle doit se plier au désir de l'homme qui, lui, sait.

Responsabilité de la victime

- 27% atténuent la responsabilité du violeur si la femme porte une tenue jugée "sexy".
- 41% estiment que si on se défend **vraiment** on fait fuir l'agresseur.
- 25% pensent que si on respecte certaines règles de précaution, on évite le viol.

Aux victimes de se protéger sinon elles sont coupables. Voir la réaction de la maire de Cologne (suite aux agressions sexuelles de janvier 2016) qui conseille aux femmes de se tenir à distance des hommes.

Par contre une reconnaissance de l'impact du viol

- 95% considèrent que les violences sexuelles ont de graves conséquences sur la santé des victimes.
- 81% pensent que les victimes risquent de développer des conduites addictives ou des troubles psychiques.
- 72% estiment que les victimes ne sont pas bien soignées ni protégées.
- 67% jugent qu'il est impossible de se remettre d'un viol².

Incohérence, beaucoup de personnes reconnaissent les dégâts causés par le viol mais encore beaucoup trop nient l'acte ou le minimisent ou l'excusent.

Des statistiques méconnues à propos du viol

- 57% pensent que c'est à l'adolescence que le viol a le plus de risques d'intervenir.

En fait, 51% des victimes déclarent avoir subi les premières violences sexuelles avant 11 ans et 81% avant 18 ans.

- 44% croient que le viol est commis par un inconnu. En fait, 90% des victimes connaissent leur agresseur.
- 65% estiment qu'il y a moins de 50 000 viols par an en France

En fait 98 000 dont 84 000 sur des femmes et 154 000 avec les mineur(e)s.

- 47% sont persuadées que les victimes portent plainte dans 25% des cas.

En fait 10%.

Encore beaucoup d'idées reçues et fausses largement partagées.

Les conséquences de la culture du viol

- Les viols sont fréquents : 1 femme sur 6 et 1 homme sur 20 déclarent avoir subi un viol ou une tentative de viol dans sa vie.
- Les viols sont peu dénoncés : 10% seulement des victimes portent plainte.

Même si leur nombre a augmenté ces dernières années et malgré les campagnes de sensibilisation, les dépôts de plaintes pour viols sont loin de montrer la réalité de sa fréquence. Les raisons sont multiples : la honte, les difficultés de parler à la police, il faut étouffer le scandale, l'agresseur est un proche, la peur de ne pas être crue, la crainte de représailles.... Et encore trop souvent le soupçon de la police d'une volonté de vengeance de la plaignante.. Autant de raisons qui conduisent les victimes à se murer dans le silence et leur souffrance.

Les violeurs restent impunis

Seuls 1% des viols sont sanctionnés par une condamnation. Ces affaires sont difficiles à juger, souvent sans preuves matérielles, tout repose sur les paroles des victimes et trop souvent le dossier est requalifié en agression sexuelle qui sera jugée en correctionnelle avec des peines encourues moins lourdes (5 ans maximum au lieu de 15).

L'enquête IPSOS n'aborde pas certains aspects du viol

- Le viol d'enfants (filles ou garçons)
- Les viols collectifs.
- Le viol masculin (sujet d'encore plus de mutisme et d'effacement des faits).
- Le viol comme arme de guerre.

Pour Muriel Salmona³, «*Le viol est froidement intentionnel, ce n'est pas un désir sexuel qui en est à l'origine mais une volonté de la part des violeurs de soumettre, d'exercer un pouvoir en prenant possession du corps d'autrui pour l'instrumentaliser à sa guise pour son plaisir.* »

La France avec sa loi précise, le régime procédural inédit avec de lourdes peines est le pays occidental où le viol est le plus sévèrement dénoncé et puni. Pourtant, la loi n'est pas toujours bien appliquée et les idées fausses encore largement répandues. Il faut en finir avec «*il ne s'est rien passé* », «*elle était consentante* », «*elle l'a voulu et elle a aimé ça* », «*elle n'a pas beaucoup résisté* », «*elle l'a bien cherché* », «*elle l'a bien mérité* » ...

Les violences sexuelles sont les conséquences d'une société inégalitaire où la domination masculine est intégrée dès le plus jeune âge. Il faut donc agir à l'école pour dénoncer les stéréotypes sexistes véhiculés et mettre en place un plan national ambitieux de lutte contre toutes les violences sexuelles et veiller à ce que toutes les victimes soient protégées, informées, écoutées, respectées par la justice et soignées. C'est un problème majeur de santé publique. □

¹ Méthode : échantillon de 1001 personnes âgées de 18 ans et plus - hommes et femmes - interrogées selon la méthode des quotas : sexe, âge, profession, catégorie d'agglomération et région.

² Il faut faire savoir que des soins appropriés peuvent traiter le traumatisme, mais ils sont très insuffisants.

³ Muriel Salmona est la présidente de l'association Mémoire traumatique et victimologie (www.memoiretraumatique.org)



Le planning familial a 60 ans !

Que l'on ait 15 ans, 20 ans, 30 ans, 40 ans, 50 ans, 80 ans ou plus, nous sommes les héritières et héritiers de celles qui ont fait avancer les droits et les libertés des femmes et aussi des hommes, par leurs publications, leur engagement politique, citoyen, leur action militante.

Aujourd'hui en France, nous pouvons étudier, voter, faire de la politique, travailler, choisir nos partenaires en tous genres, divorcer, choisir ou non de devenir parents... Grâce à de nombreuses femmes, dont beaucoup se sont appelées Simone. Simone de Beauvoir et sa pensée fondatrice sur la place des femmes et leur liberté, Simone Veil et la loi qui porte son nom dépenalisant l'IVG, ou encore Simone Iff, première présidente du Planning familial qui a ardemment défendu les droits des femmes...

En 1956 se créait dans la quasi clandestinité le Planning familial sous le nom de « maternité heureuse » à l'initiative de quelques femmes et hommes bien décidés à faire changer la loi rétrograde de 1920 qui interdisait la contraception et pénalisait l'avortement. Peu après, en 1960, il prit le nom de Mouvement français pour le Planning familial.

En Seine-Maritime, c'est au mois de mai 1964 que les premiers centres ont ouvert. En 2016, nous sommes toujours là, nous recevons environ 3000 personnes dans nos locaux et en rencontrons le même nombre en dehors.

Faire bouger les mentalités est toujours d'actualité, que ce soit sur l'égalité femmes-hommes, le respect des différences. Rejoignez- nous... Soutenez nos actions... <http://www.planning-familial.org/>



Le 12 mars dernier, Martine Storti¹ est venue, à l'invitation du CREAL76, donner une conférence à la halle aux Toiles à Rouen. Le texte suivant, paru le 02 mars sur le site *Le Monde.fr*, publié ci-dessous avec l'autorisation de l'auteure, aborde la question débattue lors de cette conférence.

L'émancipation des femmes n'est pas un enjeu identitaire

Un processus d'occidentalisation de l'émancipation des femmes est à l'œuvre, conduit par des courants politiques, religieux, idéologiques en apparence opposés mais qui concourt à la construction d'une impasse. L'actuel débat autour des articles de Kamel Daoud en est un exemple de plus, il n'est pas le premier et sans doute pas le dernier.

S'énonce en effet de manière tonitruante l'affirmation que la liberté des femmes, leur égalité avec les hommes sont une composante de l'identité française et plus largement occidentale. Depuis le lancement en 2009, sous présidence Sarkozy, du débat sur l'identité nationale, le processus d'identitarisation de l'émancipation des femmes n'a pas cessé.

Et après les agressions commises, en particulier à Cologne, la nuit de la Saint-Sylvestre, par des centaines d'hommes, pour la plupart d'origine maghrébine, contre des centaines de femmes, nous avons pu constater à quel point la liberté des femmes a été présentée comme la marque de l'Occident, y compris par ceux qui, quelques mois plus tôt, avaient porté au pinacle « Le suicide français » d'Éric Zemmour, pourtant chantre agressivement nostalgique de la soumission des femmes à l'ordre patriarcal, ordre hélas mis à mal à partir des années 1970 par les horribles militantes du MLF, à la fois féministes, gauchistes et soixante-huitardes, autant dire le nec plus ultra de l'infamie !

Cette transformation de l'émancipation des femmes en marque identitaire est une aubaine pour celles et ceux qui, en apparence opposés aux précédents, font du féminisme l'autre nom de l'impérialisme, du néocolonialisme et le rendent synonyme de la « mission civilisatrice » jadis brandie par le colonialisme pour se légitimer. Cette autre manière d'occidentaliser le féminisme est une vieille histoire, qui s'écrivait par exemple à Téhéran, en mars 1979, il y a donc 37 ans, lorsque par milliers des Iraniennes manifestaient contre le port du tchador prôné par l'ayatollah Khomeiny tout juste rentré de son exil en France. Et là encore, le processus se perpétue, jusqu'à instruire le procès du féminisme au nom de l'anti-impérialisme, de l'antiracisme, de l'anti-islamophobie, de la défense du camp des « dominés ».

Il faut dire non aux deux. En même temps. Dans un seul mouvement. L'émancipation des femmes n'est ni une donnée de l'Occident, ni l'autre nom du néo-colonialisme.

Rabattre l'émancipation des femmes sur l'identité occidentale revient à faire fi des siècles de luttes sur de multiples fronts

qu'il a fallu mener pour la réaliser. Ces libertés, cette émancipation, ont été conquises contre. Contre des traditions, des préjugés, des religions, des grilles, des enfermements. Contre la morale établie, contre le contrôle du corps des femmes.

Faire face aux opprobres

Les « occidentales » ont dû affronter leurs églises, leurs partis politiques, leurs pères, leurs frères, leurs camarades. Elles ont dû faire face aux opprobres, aux injures, aux stigmatisations, aux refus déguisés en « plus tard », en « ce n'est pas le moment », en « ce n'est pas l'enjeu principal ». Elles ont dû dénoncer les pactes démocratique et républicain qui pendant des siècles les ont exclues. Et contrairement à ce qu'on entend ou lit ici ou là, les salons littéraires des siècles passés, aussi brillantes qu'y furent quelques femmes, la galanterie et la conversation, aussi grand que soit leur charme, ne valent pas émancipation !

Celle-ci est le produit de combats constants, et elle exige une vigilance permanente, tant la tentation n'est jamais loin de rogner les droits acquis, les libertés conquises, en particulier d'ailleurs celles qui renvoient à la maîtrise par les femmes de leur corps et de leur sexualité, ainsi que l'atteste l'opposition, jamais éteinte en Europe, à l'avortement, pour ne prendre que cet exemple.

Au lieu de figer l'émancipation dans une identité, il faut lui rendre son historicité. Car l'historiciser, c'est la rendre possible pour d'autres. D'autres qui ont aussi à se battre contre leurs religions, leurs traditions, leurs préjugés, leur enfermement dans une communauté ou une culture. D'autres qui, depuis des décennies, se battent pour le droit à la subjectivité, à la singularité, à l'individualité. Et qui continuent. Et qui ainsi prennent souvent le risque de leur vie.

Les combats sont les mêmes, parce que l'égalité, la liberté ne sont ni des marques identitaires, ni des enjeux de mœurs, de modes de vie. Ils sont des principes politiques. Et comme tels, leur valeur, leur portée sont universelles. Et c'est ainsi que de surcroît, ils font ressemblance et assemblage.

Et qu'ils permettent d'avancer ensemble contre l'essentialisation des différences que tant de voix, en apparence opposées mais en réalité convergentes, s'emploient à construire. □

¹ Dernier ouvrage paru : STORTI, M. (2016). *Sortir du manichéisme, Des roses et du chocolat*. Paris : Michel de Maule. 152 pages. (17 euros).

« Messieurs, après la faculté de penser, celle de communiquer ses pensées à ses semblables est l'attribut le plus frappant qui distingue l'homme de la brute .»

Guillaume

La chronique de Rahan

LECOINTRE

L'extinction des dinosaures n'est pas ce qu'on croit !

La plupart des journaux véhiculent une vision populaire de la « disparition des dinosaures » selon laquelle les dinosaures auraient été décimés par la chute d'une météorite voici 66 millions d'années de cela, et qu'ensuite les mammifères (en somme, notre groupe) ont pris leur place. Tout est faux, ou presque, dans ce scénario. Voyons pourquoi.

Premièrement, la météorite

Certes, une météorite est bien tombée à cette époque-là, et elle a laissé un immense cratère d'impact dans le golfe du Mexique. Cependant, même si elle n'a rien arrangé, c'est en réalité l'activité volcanique de grande ampleur sur le sous-continent indien qui a durablement modifié la luminosité, la composition chimique de l'atmosphère et de la mer, et les températures sur des échéances assez longues pour provoquer des bouleversements écologiques considérables.

Deuxièmement

Les mammifères n'ont pas « attendu » la fin des dinosaures pour se diversifier. Plusieurs gisements de l'ère secondaire, dont de nombreux en Chine, ont révélé depuis une quinzaine d'années une faune extraordinaire de petits mammifères très diversifiés sur les plans écologique et anatomique. En réalité, les mammifères se diversifient dès 150 millions d'années avant l'extinction dinosaurienne. Seulement voilà, ils ne sont pas gros. Dix kilos au maximum. Les lignages de mammifères d'aujourd'hui, les mammifères placentaires, se diversifient déjà entre – 100 millions et – 90 millions d'années, soit 25 millions d'années avant la fameuse disparition des dinosaures. En réalité, quand on parle de leur déploiement après l'extinction des dinosaures, on parle de celui de leur taille, pas de l'existence des lignages.

Troisièmement

Les dinosaures n'ont pas tous disparu : les oiseaux *sont* des dinosaures. Ils en portent les signatures anatomiques. Dans n'importe quel livre de paléontologie moderne, les oiseaux (*Aves*) sont classés dans les dinosaures (*Dinosauria*), lesquels sont classés dans les reptiles (*Reptilia*). Les dinosaures du scientifique ne correspondent pas aux images d'Épinal des dinosaures.

Enfin, quatrièmement

Ils n'ont pas disparu soudainement. Une étude vient de paraître¹, qui montre que le début de leur déclin date de 40 millions d'années avant la fin du Crétacé. L'approche classique d'estimation de la diversité des fossiles d'un groupe zoologique donné consistait jadis à compter le nombre d'espèces par unité de temps. Ici, une approche fondée sur l'arbre phylogénétique très complet des dinosaures (l'arbre qui dessine qui est apparenté à qui) étudie leur dynamique de spéciation (oiseaux compris), c'est-à-dire les vitesses relatives d'apparition et de disparition d'espèces. Ce travail est fait pour chacun des trois grands groupes, à savoir les ornithischiens (groupe auquel appartiennent les stégosaures et les tricératops, par exemple), les sauropodomorphes (groupe des diplodocus et des titanosaures) et les théropodes (groupe des tyrannosaures et des oiseaux), sur les périodes Trias, Jurassique et Crétacé. Si le taux de spéciation décroît en dessous du taux d'extinction, on observe un infléchissement de la courbe de diversité vers le bas. Telle est la figure obtenue pour chacun des trois groupes de dinosaures avec une baisse qui s'amorce dès le milieu du Crétacé inférieur, à savoir au moins quarante millions d'années avant la fin du Crétacé. Ceci est valable autant pour les dinosaures non aviens que pour les oiseaux (lesquels, rappelons-le, sont présents dès le Jurassique supérieur. Deux exceptions, cependant, parmi les ornithischiens : les cératopsiens (tricératops et alliés) et les hadrosaures (dinosaures à bec de canard) sont les deux seuls groupes qui maintiennent un fort taux de spéciation jusqu'au Crétacé terminal. Tous les autres étaient déjà sur le déclin de leur diversité, et l'activité volcanique de la fin du Crétacé n'a fait que renforcer un taux des disparitions déjà fort.

L'histoire évolutive du Vivant est pleine de paramètres et de rebondissements, et la science nous offre une vision plus complète et plus complexe que ne le voudrait notre besoin de récits quasi-mythologiques. □

¹ Sakamoto, M. et al. PNAS 113 (18), pp. 5036-5040 (3 mai 2016).

